

PRIX DE L'ABONNEMENT.

	La Haye.	Provinces.
pour un an	26 fl.	30 fl.
» six mois	14 »	16 »
» trois mois	7 »	8 »

PRIX DES INSERTIONS.

Les premières 5 lignes fl. 1.50 timbre
papier et 10 cts. par ligne en sus.

JOURNAL DE LA HAYE.

BUREAU DE LA REDACTION

à La Haye, Spuylweg n° 7
BUREAU POUR L'ABONNEMENT
ANNOUËRES,
Chez M. van Weel, Libraire, n° 11
et chez les Libraires Doornik, à
Bruxelles, Lange Poort, à La Haye
Les lettres et paquets doivent être
envoyés à la direction (grande port).

LA HAYE, 27 Janvier.

L'Océan-Mail nous a apporté les journaux de Java allant jusqu'à la date du 27 novembre 1847. Nous en extrayons les nouvelles suivantes :

Une proclamation du gouverneur-général en date du 8 novembre 1847 fait savoir :

Qu'après avoir pris l'avis de la Haute-Cour de justice des Indes-Néerlandaises, en exécution de l'obligation, consignée dans l'art. 4 de l'arrêté royal du 16 mai 1846, n° 1, conformément aux dispositions de l'art. 1 dudit arrêté et faites pour les Indes-Néerlandaises, depuis la promulgation des ordonnances légales par la publication du 30 avril 1847 (*Journal officiel* n° 23), d'arrêter un règlement de procédure civile près la Haute-Cour de justice et les conseillers de justice; et prenant en considération l'art. 6 dudit arrêté royal, un vertu duquel les ordonnances actuellement existantes relatives à la procédure civile, près les conseillers de justice et autres tribunaux en dehors de Java et de Madura, désignés par les articles 1 et 145 de l'arrêté de l'organisation judiciaire et de l'administration de justice, peuvent être maintenues entièrement ou en partie par le gouverneur-général, aussi longtemps qu'il le jugera convenable;

Le gouverneur-général a trouvé bon d'arrêter :
Art. 1^{er}. Par décision de ce jour n° 1, un règlement pour la procédure civile près les conseillers de justice de Java et la Haute-Cour des Indes-Néerlandaises, qui sera promulgué en même temps, et publié au moyen de son insertion dans le *Journal Officiel des Indes-Néerlandaises*.

Art. 2. Conformément à l'art. 3 de la publication du 30 avril 1847 (*Journal Officiel* n° 23), le règlement de procédure civile désigné dans l'art. précédent sera promulgué et mis en vigueur à la même époque fixée pour les ordonnances légales promulguées par cette même publication.

Le 16 octobre 1847 a eu lieu avec la plus grande solennité l'installation du Panembahan de Madura, en présence des hauts fonctionnaires de la résidence de Madura, ainsi que de plusieurs habitants venus de Surabaya. Le cérémonial de l'installation, accompagnée d'un grand appareil militaire, s'est terminée par un repas auquel ont pris part plus de cent personnes, et par un bal au kraton.

Le tremblement de terre qui s'est fait sentir à Batavia le 16 novembre 1847, est le plus violent qui ait eu lieu depuis 30 ans. Il a cependant produit peu de dégât à Batavia, mais il s'est propagé avec plus ou moins de violence dans plusieurs contrées. Dans la résidence de Cheribon les secousses ont été très violentes et y ont causé de grands dégâts. Tous les bâtiments du gouvernement, à l'exception des magasins, ainsi que 200 maisons en pierre ont été très endommagés. A Palimanang la maison du commandant a été fortement ébranlée; deux coups de bâtiment adjacents à la maison du commandant se sont entièrement écroulés; les officiers et la garnison ont été contraints par prudence de passer la nuit sur les remparts. Deux fabriques de sucre situées dans les environs de Palimanang sont dans un état déplorable de destruction. Par suite de ce tremblement de terre il n'y a qu'une partie du moulin qui soit restée debout, et le propriétaire n'a eu que le temps de se sauver avec sa famille. Dans la fabrique de Glagamidán la maison s'est écroulée

et les bâtiments de la fabrique sont très endommagés; six ouvriers ont été trouvés écrasés sous les décombres. A Dano-Badja, Pamaakira, Badja-Galve et surtout à Gudramayoc, le tremblement de terre a causé de même de grands dégâts.

A Batavia on se proposait de donner, le 17 décembre, un grand dîner au lieutenant-général Cochius, qui a demandé sa démission du commandement de l'armée des Indes; le corps des officiers doit, à ce que l'on annonce, offrir à leur ancien général un sabre d'honneur de la valeur de 10 à 12,000 florins.

Dans les ateliers de construction de Soerabaya, on a fait avec le plus grand succès l'emploi des machines à vapeur envoyées de la métropole, et destinées à mettre en mouvement les appareils de tour et d'équarrissage. Lorsque l'on aura reçu des Pays-Bas les axes qui y ont été commandés, tous les autres appareils qui se trouvent dans ces ateliers, pourront alors être mis en mouvement à l'aide des mêmes machines à vapeur. Aujourd'hui on économise déjà la main d'œuvre de 75 ouvriers.

On a reçu de Macassar la nouvelle que depuis quelque temps on avait aperçu, à la hauteur des îles Paternoster, des pirates qui ont attaqué et pillé plusieurs pirogues appartenant à une maison de commerce de Macassar.

Le commandant des forces navales dans les Indes-Orientales a immédiatement donné l'ordre au commandant du pyrocaphe l'Etna d'aller à la recherche de ces pirates, à la hauteur de ces groupes d'îles, et de les poursuivre à outrance.

Nous avons publié d'après la *Gazette de Weser* la nouvelle du décès du roi de Danemarck. Les journaux hollandais et belges donnent également cette nouvelle qu'une correspondance de Hanovre du 22, adressée à la *Gazette de Cologne* confirme. Néanmoins les feuilles de Hambourg qui portent la date du 21 janvier, publient le bulletin suivant sur l'état de santé de S. M.

Copenhague, 18 janvier.

D'après le bulletin d'aujourd'hui, le roi a eu plus de fièvre hier après-midi et la nuit passée et par conséquent n'a dormi un peu qu'au commencement de la nuit. L'état du bras n'a pas changé.

Nous empruntons ce bulletin à la *Börsenhalle* (feuille du soir) de Hambourg du vendredi 21 janvier, que nous avons reçue ce matin. Ce journal ne contenant pas la nouvelle de la mort du roi Chrétien VIII de Danemarck, nouvelle que la *Gazette de Weser* a publiée sous la rubrique Brème 21 janvier au soir, sur la foi d'une correspondance de Kiel du 20 janvier, qui, de son côté, se fonde sur un courrier arrivé de Copenhague, il est permis de mettre en doute l'exactitude de cette nouvelle. Il est peu probable qu'une nouvelle de Copenhague qui n'était pas connue le 21 au soir à Hambourg, ait pu être connue le 21 au soir à Brème, la route de Kiel à Brème passant par Hambourg.

Le *Mercur de Altona* du 21 janvier ne contient, non plus que la *Börsenhalle* de Hambourg de la même date la nouvelle de ce décès, mais ce journal se borne à donner le bulletin du 18 janvier que nous avons reproduit également plus haut. Comme la nouvelle du décès de S. M., qui, d'après la *Gazette de Weser*,

devait avoir eu lieu le 19 au matin n'était connue ni à Altona ni à Hambourg le 21 au soir, il est plus que probable qu'elle est entièrement fautive. Nous ajouterons de plus que les lettres particulières de Hambourg et des duchés de Schleswig et de Holstein de la date la plus récente ne contiennent aucune allusion à la nouvelle avancée par la *Gazette de Weser*, nouvelle que nous ne pouvions pas nous empêcher de reproduire, parce qu'elle était donnée avec toute la vraisemblance de l'authenticité et parce que nous n'étions pas hier au soir dans la possession des journaux de Hambourg et d'Altona du 22 janvier.

Nous avons entretenu à différentes reprises nos lecteurs des pamphlets publiés par un sieur Bouricius contre plusieurs personnes de distinction. Nous avons dit que l'auteur de ces pamphlets une fois déjà avait été condamné de ce fait, et venait de nouveau d'être poursuivi du chef de calomnie. L'affaire a été jugée devant le tribunal d'arrondissement d'Arnhem.

Dans l'audience du 18 de ce mois ont eu lieu les plaidoiries, et dans celle du 25 le tribunal a prononcé son jugement; par lequel le sieur Bouricius est déclaré coupable de calomnie et d'injure, et condamné à un emprisonnement de six mois et à deux amendes de fl. 1000 et de fl. 250, et privé pendant dix ans des droits mentionnés en l'art. 42 du Code pénal. Les plaignants, qui se sont portés partie civile, sont en outre autorisés à faire imprimer et afficher aux frais du condamné le jugement du tribunal.

Le Roi, par arrêté du 23 de ce mois, a accordé le rang de colonel titulaire à Jhr. P. J. de Siebold, jusqu'à présent officier dirigeant le service sanitaire dans l'armée des Indes-Néerlandaises. M. de Siebold est autorisé à porter l'uniforme de l'état-major-général de l'armée coloniale.

L'annuaire néerlandais pour l'année 1848 vient de paraître. Nous y trouvons que la population du royaume était au 1^{er} janvier 1847 de 3,062,223 âmes, qui se répartissent ainsi par province :

Brabant-Septentrional	403,898
Province de Gueldre	373,383
» » la Hol.-Mériionale	566,257
» » » Septentrionale	468,888
» » » Zélande	158,743
» d'Utrecht	154,537
» de Fricse	247,487
» d'Overyssel	212,538
» de Groningue	190,719
» Drenthe	82,667
» Limbourg	203,058
Total	3,062,223

La baisse des fonds français que nous apportait le dernier bulletin de la bourse de Paris, a réagi défavorablement sur le cours des fonds hollandais à la bourse d'Amsterdam d'hier; tous ont été offerts en baisse. Les intégrales ont donné lieu à quelques affaires.

L'aspect du marché, en ce qui concerne les fonds portugais

— Oh! je ne m'abuse pas. C'est à force d'énergie, c'est à l'aide de moyens factices que je combats depuis quelques heures... les derniers envahissements du mal... Ecoutez-moi donc, car, je vous le dis, les moments me sont comptés...

Les bossu essaya ses larmes et écouta.
— Vous savez de quel affreux accident M. de Beaumesnil a été victime... Par sa mort... par la mienne... ma fille... ma fille Ernestine va rester orpheline... en pays étranger... confiée aux soins d'une gouvernante. Ce n'est pas tout... Ernestine est un ange de candeur et de bonté;... sa timidité est excessive. Tendrement élevée par son père et par moi... ne nous ayant jamais quittés... elle ne sait donc du monde, de la vie, que ce que peut savoir une enfant de seize ans, qui, par goût, a toujours aimé la retraite et la simplicité... Sans doute... je devrais mourir tranquille sur son avenir... car elle sera la plus riche héritière de France... Cependant... je ne puis me défendre de quelques inquiétudes, en songeant aux personnes qui forcément me remplaceront auprès de ma fille... c'est à M. et Mme de La Rochaigne, ses plus proches parents, qu'elle sera sans doute confiée. Depuis long-temps j'ai rompu avec cette famille, et vous la connaissez assez, pour concevoir mes appréhensions...

— Il serait en effet... à désirer, Madame, que votre fille... mieux choisis; mais Mlle de Beaumesnil a seize ans... elle ne saurait être long-temps prolongée; d'ailleurs les personnes qui vous me parlent... ont plus de ridicules que de méchancetés... ils devraient être réellement à craindre.

— Je le sais... néanmoins... la main d'Ernestine doit être l'objet de tant de convoitises... (et déjà même j'ai pu m'en assurer)... ajouta Mme de Beaumesnil, en se rappelant l'insistance de son confesseur en faveur de M. Macreuse... cette chère enfant sera... de tant d'obsessions que je ne serais complètement rassurée que si je savais un ami sincère, dévoué... d'un esprit supérieur et capable de choisir son choix... Cet ami pressé de paternel... soyez-le pour Ernestine... je vous en supplie, Monsieur de Maillefort... et je quitterai la vie certaine que le sort de ma fille sera aussi heureux que brillant.

— Je tâcherai d'être cet ami pour votre fille... Madame... Tout ce qui dépendra de moi... Je ne crains plus rien pour Ernestine... Je sais ce que vous voulez, Monsieur de Maillefort... s'écria la comtesse, levant le visage, pendant un instant, rayonna d'espérance et de sérénité.

Mais bientôt le sentiment de sa faiblesse croissante, jointe à de funestes symptômes, fit croire à Mme de Beaumesnil que sa fin approchait; un moment épanouie par la sécurité que lui avait inspirée la promesse de M. de Maillefort au sujet d'Ernestine, exprimée de nouvelles paroles et elle reprit d'une voix précipitée, suppliante :

FEUILLETON DU JOURNAL DE LA HAYE 28 JANVIER 1848.

LES SEPT PÉCHÉS CAPITAUX.

L'Orgueil. — La duchesse. (1) CHAPITRE XI.

M. de Maillefort attendait seul dans un salon que Mme Dupont revint le chercher pour l'introduire auprès de Mme de Beaumesnil.

La physiognomie du bossu n'était plus railleuse comme d'habitude; son front sur ses traits une profonde tristesse mêlée d'angoisse et de surprise. Debout, accoudé à la cheminée, sa tête appuyée sur sa main, le marquis semblait perdu dans ses réflexions, comme s'il eût cherché le mot d'une énigme introuvable; sortant soudain de sa rêverie, il regarda attentivement autour de lui avec mélancolie, et une larme brilla dans ses yeux noirs; passant alors sa main sur son front, comme s'il eût voulu chasser de pénibles souvenirs, il marcha çà et là dans le salon d'un pas précipité. Après de quelques instants, Mme Dupont revint dire à M. de Maillefort :

— Si Monsieur le marquis veut se donner la peine de me suivre, Mme la comtesse peut le recevoir.

Et précédant le marquis, Mme Dupont ouvrit la porte du salon qui donnait dans la chambre à coucher de Mme de Beaumesnil, et annonça :

— Monsieur le marquis de Maillefort !

La comtesse avait fait, si cela se peut dire, une toilette de malade : ses bandeaux de cheveux blancs, naguère quelque peu dérangés dans les étreintes passionnées dont elle avait accablé sa fille, venaient d'être liés de nouveau; un frais bonnet de valenciennes entourait son pâle visage, que son coloris fébrile et factice abandonnait déjà; ses yeux, naguère brillants de tendresse maternelle, semblaient s'éteindre, et ses mains, tout à l'heure si brûlantes lorsqu'elles serraient les mains d'Ernestine, déjà se refroidissaient.

À l'aspect de l'altération mortelle des traits de la comtesse, qu'il avait vue si jeune, si pleine de jeunesse, de beauté, M. de Maillefort tressaillit, et mal à propos se précipita à l'instant :

— Madame, vous êtes bien changée... n'est-ce pas... Monsieur de Maillefort.

— Oui, Madame... mais ce n'est pas moi qui suis changée... c'est le Journal de La Haye d'hier.

Le bossu ne répondit rien, baissa la tête, mais lorsqu'après un moment de silence, il releva le front, il était très pâle.

Mme de Beaumesnil fit signe au marquis de s'asseoir dans un fauteuil près de son lit, et lui dit d'une voix affectueuse et grave :

— Je crains que les moments ne me soient comptés... Monsieur de Maillefort; je serai donc brève... dans cet entretien.

Le marquis prit silencieusement place auprès du lit de la comtesse, qui continua :

— Ma lettre... a dû vous étonner ?

— Oui... Madame.

— Et toujours bon... toujours généreux, vous vous êtes empressé de vous rendre auprès de moi.

Le marquis s'inclina.

Mme de Beaumesnil reprit d'une voix profondément émue :

— Monsieur de Maillefort... vous m'avez beaucoup aimée...

Le bossu bondit de surprise, et regarda la comtesse avec un mélange de confusion et de stupeur.

— Ne vous étonnez pas de me voir instruite d'un secret... que seule j'ai pénétré... dit la comtesse, — car l'amour vrai... loyal... se trahit toujours auprès de la personne aimée.

— Ainsi, Madame... balbutia le bossu, à peine remis de son trouble... vous saviez...

— Je savais tout, — reprit la comtesse, en tendant à M. de Maillefort sa main déjà froide.

Le marquis serra la main de Mme de Beaumesnil avec un pieux respect, tandis que les larmes, qu'il ne contenait plus, inondaient ses joues.

— J'ai tout deviné, — reprit la comtesse... — votre dévouement sublime et caché, vos souffrances héroïquement souffertes...

— Vous saviez tout? — murmura M. de Maillefort avec hésitation, — vous saviez tout?... et dans les rares circonstances qui me rapprochaient de vous... votre accueil était toujours gracieux et bon... Vous saviez tout... et jamais je n'ai surpris sur vos lèvres un sourire de moquerie; jamais dans vos yeux un regard de dédaigneuse pitié!

— Monsieur de Maillefort, — répondit la comtesse avec une dignité touchante, — c'est au nom de l'amour que vous avez eu pour moi... c'est au nom de l'affection que vous avez été pour moi... vous m'avez inspirée... que je viens... à cette heure... peut-être... suprême... vous offrir mes plus chers intérêts...

M. de Maillefort répondit avec une émotion saisissante :

— Pardon... pardon... Madame... d'avoir un instant... un cœur... comme le vôtre pouvait railler, mépriser... un cœur... mais toujours respectueusement caché. Parlez, Madame, je me souviendrai de la confiance que vous avez en moi.

— Monsieur de Maillefort... cette nuit, j'aurai cessé de vivre.

— Madame...

et espagnols, était également plus faible. Les affaires étaient assez animées en fonds portugais.

Rien de remarquable ne s'est passé dans les autres fonds étrangers.

La bourse de Berlin a été pendant toute la dernière semaine dans une grande agitation; une frayeur panique s'était emparée du public. Les capitalistes se pressaient de vendre leurs fonds, aussi les cours ont-ils baissé d'une manière sensible. La cause de ce mouvement a été la baisse des rentes françaises, et en même temps les bruits exagérés que les joueurs à la baisse ont eu le soin d'exploiter à leur profit. Les fluctuations des cours ont été considérables. Le 23, la bourse a repris plus de calme, et les fonds et les actions se sont relevés progressivement de la dépression de ces jours derniers.

La maille de l'Inde est passée lundi à Paris et a apporté les journaux de Bombay du 15 décembre. L'Inde continue de jouir d'une paix profonde qui permet au gouvernement de travailler aux améliorations matérielles.

A Calcutta, le contre-coup de la crise survenue dans la métropole est fait sentir vivement; neuf maisons importantes ont suspendu leurs paiements.

Les nouvelles de Chine sont un peu plus satisfaisantes: la population indigène commençait à se montrer moins hostile aux autorités anglaises.

Le Times cherche à démontrer que le gouvernement anglais pourrait établir des droits protecteurs sur le sucre, sans qu'on dut pour cela l'accuser d'abandonner le système du free-trade, la question en ce qui concerne cette branche de commerce devant être subordonnée à une question plus importante: celle de l'abolition de l'esclavage.

Le principe du free-trade, dit-il, veut que l'on achète dans les pays où les denrées sont à meilleur marché, pour les transporter dans ceux où elles se vendent le plus cher, et chacun doit y trouver son avantage. Quant à ce qui concerne le sucre, nous avons agi ainsi, et le résultat a été ce qu'il devait être, nous avons eu cette denrée à un prix très-favorable. Si nos vœux ne s'étendaient pas au-delà, nous aurions lieu d'être satisfaits. Mais d'autres considérations d'un ordre tout opposé réclament notre attention. Non seulement nous voulons avoir le sucre à bon marché, mais nous voulons aussi la destruction du système au moyen duquel nous pourrions nous le procurer. De quel but à atteindre, doit amener une contradiction apparente dans notre manière d'agir. Ainsi, d'un côté, nous achetons nos sucres à Cuba et à Porto-Rico, et de l'autre, nous entretenons des escadres pour empêcher la traite; essayant ainsi de soutenir d'une main ce que nous détruisons de l'autre, d'empêcher l'esclavage et cependant de profiter des avantages qu'il offre. Consentir plus longtemps à s'approvisionner à Cuba et à Porto-Rico, c'est s'accoutumer de l'esclavage, et alors il n'est inutile de faire les dépenses nécessaires par des mesures qui tendent à son abolition. Ce serait se mettre dans la position d'un homme qui trafiquerait sciemment de marchandises volées, et qui consacrerait une partie de ses économies à l'entretien d'une société pour l'extinction du vol. Etablir des droits protecteurs sur le sucre, ce n'est pas dire que le système du free-trade soit défectueux; c'est seulement renoncer sur un point à ses bienfaits en vue d'un but à atteindre.

Le Morning-Chronicle repousse la pensée que le ministère paraît manquer aux principes du free-trade en faveur du commerce des Indes-Occidentales.

Dans la Cité, dit-il, le bruit s'est répandu, et paraît s'accréditer, que le gouvernement se préparait à rétablir le droit protecteur sur le sucre. Nous croyons le gouvernement disposé à faire pour nos colonies tout ce qu'il pourra, mais non à commettre une injustice comparable à celle qu'on lui suppose l'intention de faire. Les planteurs des Indes-Occidentales ne peuvent avoir la prétention de donner au sucre un prix artificiel, et de prélever un impôt sur les classes ouvrières de l'empire britannique en leur faisant payer plus cher cet objet de consommation, et cela dans un intérêt privé. Ce serait, comme dit un écrivain anglais, «mettre le feu à la maison de son voisin pour faire voler son propre porc.»

On a peine à croire, ajoute le Morning-Chronicle, que nos colonies puissent avoir une idée si peu large des choses. Pensez-elles que sans le free-trade l'année 1847 eût été bonne pour elles, et qu'elles ne devaient avoir aucune part à la détresse commerciale qui n'a épargné personne? Nos commerçants

encore peut-être à implorer... de votre générosité.

Le marquis regarda Mme de Beaumesnil avec surprise.

— Eclairciez, soutenez par vos conseils... reprit la comtesse. — ma fille Ernestine sera heureuse autant que riche... Il n'est pas maintenant d'avoir plus beau, plus assuré que le sien... mais il n'en est pas ainsi de l'avenir d'une pauvre... et noble créature... que... je... que je voudrais...

Mme de Beaumesnil n'osa... ne put continuer.

Résolue d'avance de confier à M. de Maillefort le secret de la naissance d'Ernestine, afin de lui gagner jamais l'appui de cet homme généreux, la comtesse recula devant la honte d'un pareil aveu, qui eût aussi violé le saint serment qu'elle avait juré.

Le marquis, voyant l'hésitation de Mme de Beaumesnil, lui dit: — Où êtes-vous, Madame? veuillez de grâce m'apprendre quel autre service je puis vous rendre. Ne savez-vous pas... que vous pouvez disposer de moi... comme de meilleur de vos amis?

— Je le sais... oh! les larmes... répondit Mme de Beaumesnil avec une angoisse profonde... cependant je n'ose... je crains...

Et les mots s'élevèrent encore sur les lèvres de Mme de Beaumesnil. Le marquis, voyant son trouble, touché de son trouble, reprit: — Lorsque vous vous êtes interrompue, Madame, vous me parliez, je crois, de l'avenir d'une pauvre et noble créature... Qui est-elle?... comment pourriez-vous lui être utile?

Vaincue par la douleur et par une lassitude croissante, Mme de Beaumesnil cacha son visage dans ses mains et fonda en larmes... mais, après un moment de silence, attachant sur le marquis ses yeux noyés de pleurs et tâchant de se montrer plus calme, elle lui dit d'une voix entrecoupée: — On vous pourrait être... d'un grand secours à une pauvre jeune fille... que, à tous égards... de votre intérêt, car elle... est... voyez-vous?

Le marquis regarda, éperdu, sans appui, sans aucune fortune, mais pleine de cœur et de fierté, il n'en est pas, je vous jure, de plus vaillante au bien et au travail, enfin, c'est un ange... ajouta la comtesse avec une exclamation de surprise.

— Qui, reprit Mme de Beaumesnil en fondant en larmes... c'est un ange... de courage, de vertu, et c'est pour cet ange que je vous demande, à mains jointes, votre paternel intérêt, comme je vous l'ai demandé pour ma fille Ernestine. Oh! Monsieur de Maillefort, je vous en conjure, je vous en supplie, ne me refusez pas.

L'exaltation de Mme de Beaumesnil, en parlant de cette orpheline; son trouble, son visible embarras, cette recommandation suprême qu'elle adressait à M. de Maillefort, le suppléant de partager son affection entre Ernestine et cette jeune fille inconnue, toutes ces circonstances excitèrent de plus en plus l'étonnement du marquis.

Pendant un instant, il garda malgré lui le silence... puis soudain... il s'écria: — une jeune fille... dont l'âme lui traversa l'esprit, il se souvint des

nos industriels, nos banquiers et même nos potentats des chemins de fer ont été atteints par les calamités de cette année. Nos planteurs des colonies devaient-ils s'en prendre à nous de celles qui les ont dévorés, et nous demander le rétablissement d'une taxe que nous n'avons jamais été moins en état de payer? Ils ont leurs peines, sans doute, et nous ne désirons rien plus que d'en voir la fin, pourvu que ce ne soit pas aux dépens des travailleurs de la Grande-Bretagne.

Le Morning-Chronicle déplore la conduite de l'Irlande, le peu de sens qu'elle montre, et son peu d'entente à profiter des circonstances et des dispositions de l'Angleterre pour améliorer son état social. Le plus grand malheur pour l'Irlande, selon ce journal, c'est de n'avoir pas de chef d'un caractère à se faire respecter au-dehors, et à donner une bonne direction à l'intérieur. Jamais, dit-il, peuple ne s'est moins instruit à l'école de l'adversité, et n'a fait un plus mauvais usage de son expérience. La crise irlandaise n'a pas produit un seul grand homme, ni une seule organisation parlementaire ou populaire utile et composée de gens respectables. M. O'Connell n'a pas laissé de successeur pour continuer son œuvre, et ce qu'il faut déplore par-dessus tout, c'est qu'il n'y a en Irlande, ni homme ni parti systématiquement dévoué à la poursuite d'un but d'intérêt national. Si le sort de l'Irlande n'est pas désespéré, c'est parce qu'il ne repose pas tout entier sur ses orateurs et ses propres hommes politiques. C'est un travail digne d'Hercule, que celui de réparer les maux causés par la négligence et le mauvais gouvernement de plusieurs siècles, surtout lorsqu'il ne se trouve pas de parti, et pas de chef national de quelque valeur sur lequel on puisse s'appuyer.

Le Morning-Chronicle se plaint du clergé irlandais et de M. John O'Connell, qui le soutient dans son indifférence à se justifier des accusations portées contre lui, touchant sa complicité dans les assassinats. M. J. O'Connell pense que ce serait donner satisfaction à l'Angleterre que de faire aucune recherche à ce sujet comme s'il n'était pas de l'intérêt du clergé irlandais d'être au-dessus de tout soupçon à ce sujet, et de se faire respecter au-dehors. Si le gouvernement anglais était mal disposé pour l'Irlande, ajoute le Morning-Chronicle, s'il désirait sa perte autant qu'il le désire son salut, il ne saurait trouver un meilleur auxiliaire que M. J. O'Connell.

Le Times publie sur la politique étrangère de la Grande-Bretagne, et sur la manière dont elle est jugée au dehors, un article qui renferme d'importants aveux dans l'intérêt du principe conservateur. A ce titre nous croyons devoir reproduire la plus grande partie de l'article du Times:

«Le parti conservateur français a longtemps regardé lord Palmerston comme son ennemi acharné; il ne perd aucune occasion de l'identifier avec tout ce qu'il craint et ce qu'il déteste le plus. A ses yeux, c'est lui qui fomente l'anarchie et le désordre dans toute l'Europe, et il est le patron du parti révolutionnaire en Espagne, en Suisse, en Grèce, en Italie, même en France. L'opposition française juge à propos d'attribuer au ministre anglais les mêmes traits caractéristiques, les mêmes vices, mais par une raison contraire. L'opposition applaudit à ce que les conservateurs haïssent; elle est disposée à s'allier à toute puissance combattant le cabinet actuel; c'est un thème favori, dans les harangues ridicules des radicaux français, que l'Angleterre et le ministre anglais usurpent, à la tête du parti révolutionnaire, la position qu'à leur avis devrait occuper le peuple français.

De toutes ces assertions insensées, de toutes ces déclamations au sujet de la politique étrangère du gouvernement anglais, il résulte au dehors l'opinion très-généralement accréditée, que lord Palmerston est l'ennemi de tous les gouvernements établis, et l'ami de toutes les insurrections populaires, et que sous son influence l'Angleterre a déserté les principes conservateurs qu'elle avait jusqu'ici professés dans toutes les affaires du monde, comme étant de nature à garantir la durée de la paix et à faire le bien des peuples. Nous n'examinerons pas ici la question de savoir jusqu'à quel point lord Palmerston doit s'imputer le mal d'être en tel renom; mais il est certain que tel est le caractère et telle est la politique qui lui sont attribués, à la grande perplexité de l'Europe et au grand discrédit de notre nation. Son administration a ébranlé la confiance de nos plus anciens alliés; elle a excité la jalousie de nos adversaires habituels.

Néanmoins, au fond, nous y croyons ces accusations exagérées. Nous

bruits calomnieux, infâmes (il les avait du moins jusqu'alors considérés comme tels) dont Mme de Beaumesnil avait autrefois été l'objet, et dont le matin même il avait voulu la venger en provoquant M. de Mornand sous un prétexte futile.

Ces bruits étaient-ils fondés? E'pheline à qui Mme de Beaumesnil semblait porter un intérêt si profond, lui était-elle chère à un titre mystérieux? Était-elle le fruit d'une faute?

Mais bientôt le marquis, plein de confiance et de foi dans la vertu de Mme de Beaumesnil, repoussa ces fâcheux soupçons, se reprochant même de s'y être un moment laissé entraîner.

La comtesse, presque effrayée du silence du bossu, lui dit d'une voix tremblante, altérée: — Excusez-moi, Monsieur de Maillefort, j'ai abusé... je le vois... de votre générosité... il ne me suffisait pas d'avoir obtenu l'assurance de votre paternelle protection pour ma fille... Ernestine... j'ai encore voulu vous intéresser... à une pauvre... étrangère... Veuillez, je vous en prie, me pardonner...

L'accent de Mme de Beaumesnil, en prononçant ces mots, avait quelque chose de si poignant, de si désespéré, que M. de Maillefort eut de nouveaux doutes navrants pour son cœur... Il se pencha vers elle, l'une de ses plus nobles, de ses plus chères illusions: Mme de Beaumesnil n'était plus pour lui... cette créature idéale qu'il avait si longtemps adorée.

Mais, prenant en pitié cette malheureuse mère, et comprenant tout ce qu'elle devait souffrir, M. de Maillefort sentit ses yeux se mouiller de larmes, et lui dit d'une voix émue: — Rassurez-vous, Madame... à mes promesses je ne faillirai pas. L'orpheline que vous me recommandez, me sera... aussi chère que Mlle de Beaumesnil... j'ai deux filles au lieu d'une...

Et il tendit affectueusement sa main à la comtesse, comme pour consacrer sa promesse.

— Maintenant, je puis mourir en paix... s'écria Mme de Beaumesnil. Et avant que le marquis eût pu s'y opposer, elle pressa de ses lèvres déjà froides, la main qu'il lui avait offerte.

A cette expression de reconnaissance ineffable, M. de Maillefort ne douta plus que Mme de Beaumesnil n'eût une fille naturelle.

Tout à coup, soit que tant d'émotions eussent épuisé les forces de la comtesse, soit que les progrès de la maladie, un moment dissimulés sous un bien-être trompeur, eussent alors atteint toute leur intensité, Mme de Beaumesnil fit un brusque mouvement, et ne put retenir un cri de douleur.

— Grand Dieu! Madame... dit vivement le marquis, effrayé de la subite altération des traits de la comtesse; — qu'avez-vous?

— Ce n'est rien... répondit-elle héroïquement, — ce n'est rien, une légère douleur; mais, tenez, prenez vite cette clé, je vous prie.

Et la comtesse remit à M. de Maillefort une clé qu'elle prit sous son oreiller.

— Ouvrez, ce secrétaire.

ne doutons pas que si les envoyés et agents du gouvernement anglais au dehors avaient reçu l'ordre de fomenter les troubles et d'encourager les plaintes du parti révolutionnaire à l'étranger, le ministre qui aurait agi d'une manière si inconvenante et si impolitique aurait trahi la confiance de ses collègues et de la couronne. Nous ajouterons que dans les principaux exemples dont on a parlé, la politique du gouvernement anglais a été principalement l'inverse de celle qui lui a été imputée par ses adversaires et par quelques-uns de ses amis, jugeant mal ou intéressés. Si les instructions de sir Stratford Canning sont déposées devant le parlement, on verra si cet ambassadeur avait été envoyé à Berne pour exciter l'ardeur de la lutte radicale, ou pour défendre les principes servant de base à la confédération et soutenir les droits de la liberté vaincue. Nous espérons qu'il sera démontré que ce dernier devoir a été rempli non seulement avec talent, mais encore avec succès.

En Italie, pendant que l'Angleterre a manifesté sa sympathie pour les progrès de la réforme modérée, et qu'elle a appuyé l'indépendance des princes italiens, elle n'a jamais dissimulé sa crainte que l'élan populaire ne devint trop fort, et elle a reconnu, d'une manière non équivoque, tous les droits de l'Autriche basés sur le grand arrangement de l'Europe. Nous voulons que l'on sache bien tout le danger et toute la fausseté qu'il y aurait à supprimer le gouvernement anglais disposé à favoriser le renouvellement de la constitution politique de la Suisse par une usurpation radicale, ou à encourager ce qu'on appelle l'indépendance de l'Italie; c'est-à-dire l'expulsion des Autrichiens de l'Italie. En Grèce, nous avons eu récemment à réprover le langage tenu par lord Palmerston dans sa dépêche; c'est précisément ce mode intempéré d'expressions qui donne naissance à ces imputations contre toute la politique d'un ministre.

Tout affrontait à Athènes est ressenti dans toutes les parties de l'Allemagne. La conséquence est que l'Angleterre s'est isolée des autres puissances sur les principales questions à l'ordre du jour, bien que les divergences entre nous ne fussent pas probables, que faibles, si elles n'étaient pas aggravées par la passion et une méfiance mutuelle.

Enfin, dans l'hypothèse même où, pour satisfaire quelques animosités personnelles ou par suite de quelque faiblesse de jugement, un ministre anglais serait assez bas pour se prêter à servir les plans du parti radical en Europe, à quels hommes, à quels peuples cette politique profiterait-elle éventuellement? Elle pourrait projeter des nuages sur les dernières années de Louis-Philippe ou sur la régence de son successeur; elle pourrait embarrasser M. Guizot, mais elle serait le prélude inévitable d'un grand accroissement de pouvoir et d'influence pour le parti révolutionnaire en France. Ce parti seul trouverait son profit dans l'agitation qui ébranlerait l'Europe. Seul il pourrait applaudir à des actes tendant à gratifier ses passions et à servir ses intérêts, et l'Angleterre ne tarderait pas à apprendre que ces passions et ces intérêts sont caressés et servis à ses dépens, et que nos plus incorrigibles ennemis sont ceux qui combattent la légalité et le gouvernement établi sur toute la surface du globe.

Ainsi, en contrariant par des artifices peu convenables ou par une pétulance inconvenante le gouvernement français actuel, nous ne ferions en réalité qu'être de connivence avec les plans les plus agréables à la France représentée par ses hommes d'Etat les plus dangereux. Tel est l'aspect de nos relations étrangères. Le gouvernement whig est entré aux affaires excitant la méfiance et redouté sous le rapport particulier. L'expérience des dix-huit derniers mois a si peu fait disparaître ces appréhensions, que les actes même les moins répréhensibles du secrétaire d'Etat des affaires étrangères d'Angleterre sont vus avec mécontentement par le reste de l'Europe, et on le rend responsable d'une large part des maux qui à ce moment menacent les Etats du continent.

Que le gouvernement britannique partage ou non les craintes de l'envahissement de leurs côtes, craintes dont la lettre du duc de Wellington et les opuscules de lord Ellesmore ont été les révélations les plus significatives, toujours est-il qu'il se met en mesure à tout événement de se défendre sur sa frontière à valoir l'attention la plus sérieuse.

Le Morning-Chronicle, du 22, nous apprend qu'une escadre de douze steamers de dimensions différentes a reçu l'ordre de se réunir à Portsmouth et de se tenir prêts pour le service actif.

Chacun de ces steamers dit le Chronicle, a deux mécaniciens, six chauffeurs, dix matelots et le nombre ordinaire d'officiers. Un inspecteur des machines à vapeur navales doit être chargé de surveiller et diriger au besoin les réparations à faire aux machines de ces bâtiments.

Le capitaine Sturmer, qui a ramené le Becla de la Méditerranée en Angleterre, est chargé, à ce que l'on assure, du commandement de ces douze vapeurs, et se tiendra en rapport avec le commandant en chef et avec d'autres hauts fonctionnaires pour tout ce qui aura trait à la mission qui lui est confiée.

Ces douze steamers doivent être envoyés à Portsmouth de Woolwich et de Sheerness, indépendamment du Centaure, du Cyclops, de la Gorgo-

Le marquis obéit.

— Dans le tiroir du milieu; prenez, un portefeuille. Le trouvez-vous?

— Le voici.

— Gardez-le, je vous prie, il contient une somme, dont je puis disposer, ou plutôt dont je suis dépositaire, — dit la comtesse en se reprenant, — cette somme mettra de moins pour toujours à l'abri du besoin, la jeune fille que je vous recommande. Seulement... ajouta la pauvre mère d'une voix de plus en plus affaiblie, — vous me promettez, de ne jamais, prononcer, mon nom, à cette orpheline, de ne jamais lui révéler, quelle est la personne, qui, vous a chargé, de lui remettre cette petite fortune. Mais dites bien, oh! dites bien à cette malheureuse enfant, qu'elle a été, tendrement aimée, jusqu'à la fin, et que... il a fallu... H?

Les derniers mots de la comtesse, dont les forces s'épuisaient, furent inintelligibles pour le marquis.

— Mais ce portefeuille, à qui le remettre, Madame? Cette jeune fille, où la trouverai-je, quel est son nom?

S'écria M. de Maillefort, alarmé de la rapide décomposition des traits de Mme de Beaumesnil et de l'aspect douloureux de sa jeune fille: — Au lieu de répondre à vos questions, le marquis, Mme de Beaumesnil se renversa en arrière, jeta un cri déchirant et croisa ses mains sur sa poitrine.

— Madame, parlez-moi! — s'écria le marquis en se penchant vers Mme de Beaumesnil, bouleversé de doute? et d'effroi, — cette jeune fille, où la trouverai-je? qu'est-elle?

— Oh! je me meurs.

Murmura Mme de Beaumesnil en levant les yeux au ciel. Et, dans un dernier effort, elle balbutia ces mots: — N'oubliez pas, le serment, ma fille, l'orpheline.

Au bout de quelques instants, le comtesse mourut. M. de Maillefort, en proie à un profond et amer chagrin, ne doula plus que l'orpheline dont il ignorait le nom, et qu'il ne savait où chercher, ne fût la fille naturelle de la comtesse.

Le convoi de Mme de Beaumesnil fut splendide. M. le baron de la Roehaigüe, le plus proche parent de la famille, conduisit le deuil.

M. de Maillefort, convié par billet de faire part, ainsi que les autres personnes de la société de Mme de Beaumesnil, s'était joint au foucbe cortège dans un coin obscur de l'église, agenouillée et comme égarée sur la dalle par le poids de son désespoir, une fille, inaperçue de tous, priait en étouffant ses sanglots.

C'était Ernestine.

(La suite à demain.)

ne et de la Rétribution, vapeurs qui se trouvent déjà dans le premier de ces ports.

Les bricks de S.M. le *Sapho* et l'*Oreste* doivent également entrer en activité de service. Les ouvriers du *Dock-Yard* les auront mis en état de service, et ils se joindront aux autres vaisseaux de l'escadre d'évolutions à mettre en commission pendant le mois de février prochain.

Une réunion préliminaire a eu lieu il y a quelques jours à Birmingham, à l'effet d'organiser une grande démonstration contre le projet d'augmenter les forces militaires de la Grande-Bretagne. M. Golden a été officiellement invité à prendre part à cette grande démonstration. Voici la réponse qu'il a adressée au président de la réunion M. Sturge :

Mon cher Sturge,
Pencarron près Bodmin, le 20 janvier 1848.

J'ai reçu votre lettre renfermant copie d'une résolution adoptée dans un meeting préliminaire à l'effet de m'inviter à assister à une démonstration publique qui doit avoir lieu à Birmingham contre l'augmentation des moyens de défense du pays.

Je regrette que des invitations reçues antérieurement ne me permettent de me rendre à celle des organisateurs de ce meeting dont je parle entièrement les vus. Je ne puis nullement comprendre cette manie de vouloir augmenter nos armements pour nous protéger contre une attaque des Français. Une invasion de l'Angleterre par la France? Y a-t-il dans cette nation constitutionnelle, grande et civilisée, un homme d'Etat, un parti, un journal qui ait prêché la guerre contre l'Angleterre, qui nous ait menacés d'une descente sur nos côtes? Nullement; tout ce bruit est le fait de quelques désœuvrés de nos clubs de Londres ou de quelques militaires qui voient avec dépit l'oubli dans lequel leur profession semble être tombée après trente ans de paix. Si ces gens-là et nos diplomates voulaient se tenir tranquilles, il n'y aurait jamais eu de moment où, grâce aux tendances de notre époque, les Anglais et les Français fussent plus disposés qu'à présent, à oublier leurs anciennes inimitiés. Une génération tout entière a passé depuis la fin de la dernière lutte sanglante entre l'Angleterre et la France. Depuis lors plus de soixante millions d'êtres humains sont descendus au tombeau dans les deux pays; et c'est ce préjuger trop favorablement de la nature humaine que de croire que la plus grande partie de notre haine nationale a été en-

Je suis heureux d'apprendre que vous vous préparez, à Birmingham, à tendre la main de l'amitié et de la confiance au peuple français. Une pareille manifestation produira le meilleur effet sur l'opinion publique, non seulement en France, mais encore dans tout l'univers, et j'espère que votre exemple trouvera de nombreux imitateurs.

La ville de Gand est décidément en progrès. Elle a une députation progressive, une jeunesse universitaire qui porte des toasts à Marat; voici venir des clubs où l'on reproche à l'Alliance trop de modération et aux riches d'avoir de l'argent, en attendant mieux. Le mieux viendra le plus logiquement du monde. Nous trouvons dans l'*Organes des Flandres* le compte-rendu d'un premier meeting tenu en cette ville.

Lundi dernier un second meeting a eu lieu au même local. L'avocat Spilthoorn, huché sur une chaise, a harangué la nombreuse assistance. Il a insisté beaucoup sur la nécessité d'introduire des économies dans les dépenses de l'Etat par la réduction de l'armée, etc. etc. Il a dit qu'il voulait marcher d'accord avec la société de l'Alliance, quoique celle-ci comptât des hommes timorés et qu'il pût avoir plus de confiance dans la société d'Agneessens.

M. Spilthoorn a fait également une sortie contre le sénat, contre l'accumulation des capitaux; il a fait aussi l'apologie des charités anglaises et a blâmé O'Connell, parce qu'il avait laissé l'Irlande dans la misère. — Probablement, les hommes dont M. Spilthoorn est l'organe, sauveront les Flandres par leurs meetings.

Une pétition à la chambre pour demander la diminution des dépenses de l'Etat, a été signée par un très-grand nombre d'assistants, et un nouveau meeting a été annoncé pour lundi prochain.

Nouvelles d'Italie.

Les journaux d'Italie ne contiennent rien encoresur les troubles de la Sicile. Néanmoins, suivant des bruits qui ont couru à Paris, le roi de Naples, ayant été obligé de dégarnir de troupes la capitale, une insurrection y aurait éclaté. Le roi aurait été obligé d'appeler la flotte anglaise pour le protéger.

Suivant ces mêmes bruits, le mouvement de Sicile serait d'autant plus grave qu'un régiment d'infanterie de ligne aurait passé aux insurgés.

Nous ne savons comment ces nouvelles auraient pu être apportées en France, puisqu'aucun navire venant de Naples n'est arrivé à Marseille depuis le *Vesuvio*.

En tout cas, hors de doute qu'un soulèvement a eu lieu en Sicile. La *Gazette d'Angbourg* confirme sur ce point les assertions des journaux de Marseille, mais sans y ajouter aucun détail.

Si l'on en faut croire la *Réforme* de Lucques, les troupes autrichiennes, qui se trouvent dans les Etats du duc de Modène, et dont on avait beaucoup exagéré le nombre, ne dépassent pas 2,000 hommes. Ce journal ajoute que le nouveau duc de Parme aurait fait un traité d'alliance avec l'empereur d'Autriche et le duc de Modène. Ce traité serait destiné à légitimer la présence des troupes impériales dans les Etats de Parme et de Modène.

Une lettre de Turin du 20 janvier annonce qu'à la suite des événements de Livourne on avait arrêté à Gènes les avocats Pellegrini, Canale et Bisio. La correspondance saisie chez ces hommes, dit-on, qu'ils travaillaient d'accord avec l'avocat Guarnieri, promoteur des derniers troubles de Livourne, et avec les chefs de la *Truque* qui se trouvent à l'étranger.

Par suite des renforts qu'elle a successivement reçus, l'armée autrichienne en Italie compte maintenant plus de 100,000 hommes qui seront, dit-on, divisés en trois corps d'armée, au lieu des deux corps d'armée existants. Non seulement on a mis sur le pied de guerre les bataillons d'infanterie en rappelant les soldats en congé, mais on a de plus donné l'ordre aux détachements du régiment de pionniers, en garnison à Vérone et à d'autres corps de se mettre sur le pied de guerre, en sorte qu'ils recevront une augmentation d'environ 500 hommes. Le gouvernement a, en outre, donné l'ordre de faire des achats de chevaux.

Nouvelles de France.

M. Sallandrouze a déposé hier le sous-amendement suivant, faisant suite à l'amendement présenté sur le dernier paragraphe du projet d'adresse par M. Danblay :

reconnaître les vœux réels et légitimes du pays. Il prendra, nous l'espérons, l'initiative des réformes sages et modérées que réclame l'opinion publique, et parmi lesquelles il faut placer d'abord la réforme parlementaire. Dans une monarchie constitutionnelle, l'union des grands pouvoirs de l'Etat permet de snivre sans danger une politique de progrès, et de satisfaire à tous les intérêts moraux et matériels du pays.

Dans la séance de la chambre des pairs d'hier, M. le ministre de l'instruction publique a donné communication d'un projet de loi relatif à l'organisation du conseil royal de l'université. Ce projet est divisé en trois titres et contient 29 articles.

La chambre en a ordonné l'impression et la distribution.

M. Thiers et M. Duchâtel sont les deux orateurs qui ont occupé et rempli la séance de la chambre des députés d'hier. La question financière a été l'objet du débat; le vote sur le paragraphe en discussion a été renvoyé au lendemain, c'est-à-dire à aujourd'hui.

Un correspondant, présent à cette séance, nous écrit que M. Thiers a été écouté pendant près de 2 heures avec la plus grande attention. Cet orateur avait groupé les chiffres pour les faire servir à ses démonstrations de manière à faire regarder la refutation comme une chose difficile. M. Duchâtel a remplacé son collègue des finances, parce que M. Thiers avait attaqué au moins autant l'emploi que l'administration des finances. Le ministre de l'intérieur paraît être venu à bout de mettre au néant toutes les assertions de son adversaire, en dégroupant les chiffres; il a prouvé que les finances n'étaient pas sorties de leur état normal et que malgré l'année calamiteuse traversée, malgré les travaux considérables de chemins de fer exécutés, l'état de gêne momentané qui a nécessité des emprunts doit nécessairement finir en 1849. M. Thiers a essayé, pour répliquer, de se jeter dans la politique, ce qui ressemblait beaucoup à l'impuissance de répondre aux arguments du ministre de l'intérieur.

L'heure avancée à laquelle nous arrive le courrier, ne nous permet pas de publier aujourd'hui les discours prononcés dans cette séance; nous les reproduirons demain.

On craint à Paris que les sinistres commerciaux qui viennent d'éclater à Montpellier ne réagissent sur la situation commerciale de la capitale. Toutefois, le discours prononcé avant-hier par M. Dupon, ministre des finances, avait fait une bonne impression sur l'esprit des capitalistes.

On lit dans l'*Indépendant de Montpellier* :

La ville entière est dans la plus grande anxiété. Une catastrophe financière terrible vient de la frapper, et on n'ose sonder qu'avec terreur l'étendue et les suites de ce désastre. Nous n'étions que trop véridiques lorsque nous signalions, il y a quelques jours, la gravité de la crise qui vient d'avoir un si funeste dénouement; et malheureusement, l'espoir d'un arrangement, qui a été un instant possible, et que nous nous sommes empressés d'annoncer, ne s'est point réalisé. Deux maisons des plus considérables de notre place viennent de suspendre leurs paiements. L'une est celle de M. Ch. Fajon, ancien adjoint à la mairie; l'autre est celle de M. Z. Granier, ancien maire de Montpellier, aujourd'hui encore député du 1^{er} collège de l'Hérault, et membre du conseil général, qui le choisissait habituellement pour son président.

Hâtons-nous d'ajouter, en faisant les vœux les plus vifs pour que ce qu'on annonce se réalise, qu'on dit que M. Granier offre à ses nombreux créanciers un arrangement des plus avantageux et de nature à sauvegarder tous leurs intérêts. Un pareil arrangement est ardemment désirable dans l'intérêt de plus de 1,500 ouvriers que M. Granier emploie. La suspension des travaux réduirait à la plus affreuse misère des familles entières, qui n'ont d'autres ressources que l'emploi de leurs bras, et ce désastre serait encore plus épouvantable dans la saison rigoureuse où nous sommes.

Nous apprenons que M. Granier vient d'adresser au président de la chambre sa démission de député; il a adressé en même temps au préfet sa démission de membre du conseil général, et au maire celle de conseiller municipal.

On lit dans la *Réforme* :

« Tandis que M. Guizot jure de défendre *per fas et nefas* son portefeuille et sa probité, on parle d'une petite conspiration de cour tramée avec quelques conservateurs fatigués de suivre leur illustre chef à travers les broussailles de la procédure. M. Molé et M. de Montalivet seraient à la tête des conjurés, et le nouveau ministère entrerait en fonctions aussitôt que la discussion de l'Adresse serait terminée. C'est la centième fois au moins que, depuis 1841, on désigne les successeurs de M. Guizot; pourquoi la nouvelle serait-elle plus vraie cette fois-ci que les autres? »

La *Démocratie pacifique* va plus loin que la *Réforme*, elle donne la composition du nouveau cabinet.

« On nous apprend à l'instant, que les conservateurs opposants, et de nombreux amis du ministère, se rallient à un projet de cabinet ainsi formé : MM. Molé, affaires étrangères; Montalivet, intérieur; Dufaure, travaux publics; Vivien, justice; Ach. Fould ou Passy, finances; Bignon, marine; Cousin, instruction publique; Billault, commerce; maréchal Dode, guerre. »

Nous n'avons pas besoin de faire observer que ces nouvelles demandent à être accueillies avec beaucoup de réserve.

La *Presse* assure, de la manière la plus certaine, que le gouvernement français vient de recevoir une note de la Suède, dans laquelle cette puissance, en sa qualité de signataire des traités de Vienne, se plaint vivement de n'avoir pas été appelée à prendre part aux conférences ouvertes entre la France et les trois grandes puissances du Nord, relativement aux affaires de la Suisse.

Affaires de Suisse.

Berne, le 21 janvier.

Le grand-conseil du canton de Berne vient de donner l'instruction suivante à sa députation à la Diète :

La députation de l'Etat de Berne à la Diète ordinaire de 1847-1848, a pour instruction d'adresser à tous ses co-Etats, au sein de l'autorité fédérale suprême, une invitation pressante tendant à ce que :

1. A. Il soit, à teneur des lois pénales, procédé judiciairement :
2. Soit contre ceux qui se sont rendus coupables de haute trahison envers le gouvernement;
3. Soit contre ceux qui se sont rendus coupables de détournement de deniers publics, des fonds de guerre fédéraux;
4. B. Que les frais de guerre et autres indemnités, pour lesquels le canton que cela concerne voudrait exercer recours à cet égard, soient

mis à la charge uniquement de ces classes de coupables et des corporations qui sont compromises dans la guerre civile.

« C. Que, pour le reste, il soit proclamé une amnistie générale. »

Voici la fin du *memorandum* remis à la diète suisse par sir Stratford Canning, et dont nous avons publié le commencement dans notre dernier numéro :

« Avec la meilleure volonté de la part de tous les cantons, la révision du pacte sera toujours une entreprise de grande difficulté. Vu que le concours spontané des cantons est une condition indispensable de son accomplissement, les membres les plus intelligents de la Diète auront à employer toute leur habileté pour y parvenir. Quand même on serait affranchi de toutes les objections cantonales, il y aurait encore beaucoup à faire pour bien choisir le plan du nouvel édifice, et l'ajuster aux vrais besoins de la confédération. La prétention de résoudre un tel problème serait assurément hors de place ici. Ceux qui sont le plus intéressés au succès de l'œuvre, ceux qui ont le plus éprouvé les défauts du pacte existant, doivent être, en dernière analyse, les meilleurs juges de ce qu'il faut pour le réformer à bonne fin. Cependant il ne peut pas échapper au spectateur indifférent que la nature et la position du pays, la circonscription de ses ressources, les mœurs de ses habitants, et le rôle qu'ils sont appelés à jouer dans le système de l'Europe, doivent nécessairement former les bases essentielles et les bornes légitimes du nouveau pacte. Si, d'un côté, les rapports des cantons entre eux et l'action de l'autorité fédérale laissent quelque chose à désirer dans le pacte existant, qui ne voit pas, de l'autre, qu'il y aurait beaucoup à redouter pour la Suisse d'un pouvoir populaire dégagé de toute responsabilité envers les cantons et revêtu de la force nécessaire pour donner effet aux résolutions les plus déraisonnables? Esprit d'économie, habitude d'administration locale, jalouse de tout pouvoir extraordinaire, difficulté de position, tout enfin jusqu'à la nature du pays et au peu d'étendue comparativement de ses ressources matérielles, semble concourir avec les exigences de la souveraineté cantonale pour limiter la sphère de toute centralité bienfaisante en Suisse. »

« Quoiqu'il en soit, une tâche dont la délicatesse n'est nullement inférieure à son importance réclame autant de mesure que de zèle pour la faire arriver à un heureux résultat. Espérons que, loin d'être portée en avant par une impulsion étrangère à son véritable esprit, elle sera réservée pour un temps de calme où les passions auront moins de jeu, et la sagesse naturelle des Suisses déploiera toutes ses forces pour la rendre utile à l'accroissement de leur bien-être, à la conservation de leur indépendance, et à la transmission sans tâche de leur antique gloire. »

« Ce sont là sans aucun doute les grands objets nationaux où doivent aboutir tous les efforts inspirés par le patriotisme et éclairés par l'intelligence. »

« Le chemin qui se suit pas de cette direction se perd tôt ou tard dans un abîme. Sortir des limites tracées par la nature est comme si quelqu'un voulait bâtir sur les eaux ou faire avancer le toit de sa maison par dessus le terrain d'un autre. C'est par son aplomb, par l'attachement à ses foyers, par son esprit montagnard et, pour ainsi dire, compattu, par la simple droiture de ses mœurs et par l'inertie réfléchie de sa politique extérieure que la Suisse est restée intacte, et, à peu d'exceptions près, essentiellement indépendante depuis des siècles, et que, malgré ses troubles domestiques et les bouleversements de l'Europe, elle a su se concilier le respect et la bienveillance des Etats les plus puissants, même dans les crises qu'ont amenées ailleurs le désastre et la désolation. »

« Si la nation apprécie ces avantages à leur juste valeur, si elle veut continuer à en jouir, elle ne se laissera pas aller aux inspirations malencontreuses des étrangers, qui ont à cœur bien d'autres intérêts, bien d'autres principes que les siens. Elle donnera toute sa confiance à ceux qui se montrent animés d'un esprit vraiment national qui se vouent purement et simplement au bonheur de leurs concitoyens, de tous les cantons et de toutes les classes qui sont dans la force réelle du terme, patriotes, qui sont, en un mot, des Suisses. »

« Le plus digne de ce nom est sans contredit celui qui, sans en chercher à développer le bien-être de sa patrie, a pour unique but les éléments essentiels, celui qui est également éloigné des théories tendantes à transporter les intérêts de la Suisse sur le territoire étranger pour y être perdus dans le vague, et des menées qui ne reculent pas devant l'idée révoltante de faire passer les forces étrangères sur le territoire de la Suisse. »

VARIÉTÉS.

HISTOIRE CONTEMPORAINE.

(Suite et fin. — Voir notre n^o d'hier.)

Or, nous demanderons au patron de l'hôtel des Saints-Apôtres, s'il a toujours été fidèle à cette tactique? S'il n'est jamais reproché un moment d'impatience ou d'oubli, si, en apprenant par exemple la fin misérable de quelque pauvre diable, il n'a pas vivement regretté d'avoir méconnu certains promesses.

Il est d'autres torts d'une nature plus délicate, et que l'on pardonne moins encore; mais ceci touche au domaine des grâces! Dieu nous garde de ternir le lustre galant d'un homme d'Etat qui, avant de devenir notre concitoyen, était certainement naturalisé chevalier français. Qu'il nous suffise de dire que M. Rossi a fait des indécors. C'est une faute pour un diplomate, mais il s'en consolera: les plus grands héros ont leurs jours de faiblesse. Homère lui-même dormait quelquefois.

Maintenant, avant de mettre en scène nos personnages, rappelez en peu de mots la situation difficile que les instructions venues de Paris et le cours des événements avaient fait à notre ambassadeur à Rome.

Le succès de Chékib-Effendi n'avait pas encore ouvert les yeux du cabinet français. Il ne comprenait ni l'intérêt politique que'il avait à favoriser le mouvement général de l'opinion italienne, ni l'intérêt d'humanité et d'honneur de la France à soutenir, en Orient, le protectorat spirituel du saint-siège, cette veauté féconde pour l'avenir de la civilisation, qui avait pu s'attribuer en partie le mérite, et qu'il n'avait pas eu la honte de ne pouvoir empêcher. La France paraissait occupée d'une seule crainte, c'est qu'on put douter à Vienne de son zèle pour l'Autriche. Grâce à l'Etat-major de jeunes diplomates, dont la fondation de Saint-Louis-des-Français permit à l'ambassade de s'entourer, elle pouvait entretenir au palais Quirinal un certain nombre d'observateurs, dont les correspondances s'efforçaient d'égarer le regard français, tout en flattant la personne du pape, sur ses vrais sentiments, sur la situation de Rome, et disposaient les évènements à ne lancer encore aucun manifestement approuvant de la conduite du saint père, de peur, disait-on, de compromettre dans la voie des révolutions.

Il ne pouvait tolérer que, dans son propre pays, on se livrât à ces basses manœuvres, et que l'on fit jouer à des ecclésiastiques le rôle d'espions. Un premier exemple eut lieu: un des instruments du comte Rossi, chargé depuis le dernier règne au service du pape, fut l'épave de son titre et banni de la présence du pape. Le malheureux qui n'avait péché que par faiblesse, en tombant dans le piège, fut

repentir ne toucha pas les cœurs endurcis; il fallut recourir bientôt encore à la rigueur, et frapper plusieurs coupables à la fois.

On conçoit quels contre-coups douloureux la découverte de ces intrigues et leur châtement faisaient ressentir à l'ambassade de France. Le comte Rossi voyait disparaître ses moyens d'action et son crédit auprès du saint-siège. Il fallait donc tenter la fortune ailleurs, et se créer auprès du pape de nouveaux alliés. Telle est l'origine de la démarche et de l'entrevue que nous allons raconter.

Il y avait alors à Rome un prince français, M. de C., qui représentait auprès du gouvernement pontifical une compagnie de capitalistes, formée en vue de la construction et de l'exploitation des lignes de fer à établir dans les Etats de l'Eglise. Également lié, en sa qualité de solliciteur, avec les partis les plus extrêmes, M. de C. voyait à la fois le comte Rossi et le père Ventura. L'ambassadeur de France alla donc le trouver et le chargea de lui amener le théatin. M. de C. n'hésita point à accepter le rôle de négociateur: l'alliance de deux hommes aussi considérables ne pouvait que favoriser ses intérêts.

Un matin donc qu'il était allé rendre visite au père Ventura, il amena adroitement la conversation sur le gouvernement français. On avait bien tort, à son avis, de croire que la France n'approuvait pas les réformes de Pie IX. Quant à lui personnellement, il avait tout lieu de penser que notre cabinet ne demandait pas mieux que de marcher d'accord avec le saint-siège, tant que le saint-siège resterait dans les termes de sagesse et de modération où il maintenait sa politique. Le comte Rossi le lui avait dit, et le comte Rossi était un homme incapable de mensonge ou de déguisement. Il ajouta qu'il était malheureux qu'on eût desservi l'ambassadeur de France auprès du pape, qu'il n'existait plus aucune entente entre les deux gouvernements, et que cela ne pouvait manquer d'être fatal à l'autre. Puis, abordant plus nettement la question, il demanda au père Ventura pourquoi il ne se chargeait pas de rapprocher le pape et l'ambassadeur; c'était une mission digne de son noble caractère une œuvre apostolique.

— Je ne connais pas le comte Rossi, répondit le théatin avec indifférence.

C'était là que voulait en arriver M. de C.

— Comment! s'écria-t-il, vous ne connaissez pas M. Rossi, une des lumières de la chambre des pairs! notre illustre économiste! C'est en pensant à lui certainement que le pape a dit ce mot si profond: «Il n'y a plus que deux grandes choses dans le monde, la religion et l'économie politique.» Le comte Rossi! il faut le connaître! Deux hommes de talent doivent s'entendre. Justement, il est seul en ce moment; j'ai ma voiture, nous pouvons l'aller trouver à l'instant.

— Cachez-vous, mon cher prince, reprit en souriant le théatin. Les ouvrages et le mérite de l'ambassadeur de France me sont parfaitement connus; mais ce n'est pas une raison pour que je recherche sa présence, et ma visite serait même sans justification à ses yeux puisque je n'ai aucune affaire, aucun intérêt à débattre avec lui; et j'ajouterai, aucun désir personnel de le voir.

— Allons, allons, dit le prince, l'heure est avancée au fait et ma proposition n'est pas convenable, mais je reviendrai; vous réfléchirez. Demain, j'espère vous trouver dans des dispositions plus favorables.

— Mes dispositions seront demain ce qu'elles sont aujourd'hui.

— Vous réfléchirez, mon révérend père; à demain! à demain! A peine sorti de la cellule du religieux, le prince se rendit à l'ambassade.

— Eh bien? dit le comte Rossi.

— Eh bien! il refuse.

— Je m'en doutais! Orgueil du froc! Les religieux romains sont tous les mêmes. Et que dit-il pour s'excuser?

— Mais il ne s'excuse pas. Il prétend qu'il n'a aucune affaire à traiter avec vous, et par conséquent aucun motif de vous visiter.

— Affaire d'étiquette: il veut que je le visite le premier; je ne m'y refuse pas, à la condition cependant que je recevrai un accueil convenable, et que sa première parole ne sera pas un coup de boutoir à la façon de ce vieux capitaine de Micara.

— Que vous a-t-il dit?

— Rien... un souvenir qu'il a rappelé. C'est au moment où j'étais entré au service...

De la France?

De Naples?

Non, avant cela. J'étais au service de la cour de Naples, et je cherchais à révolutionner l'Italie en faveur de Murat. C'était en 1815. On me poursuivait, et pendant que, réfugié à Milan, j'offrais mes services à la cour de Vienne, mon procès suivait son cours et amenait un dénouement que j'avais ignoré. Lorsque, arrivant ici pour l'affaire des jésuites, je vais rendre visite au cardinal Micara, le doyen du sacré-colège: «Votre Eminence, lui dis-je, ne se souvient peut-être pas de moi non? — Oh! si fait! si fait! s'écria-t-il en ricanant, je vous remets bien! c'est vous qui avez été pendu au gibet!...

— Ah! quelle plaisanterie!

— Pas du tout, c'était vrai. Ils m'avaient pendu, mon cher! Vous sentez que j'en ai ri avec le vieux doyen qui n'était pas méchant au fond; mais il ne faudrait pas que pareille scène se renouvelât dans la cellule d'un théatin.

— Rassurez-vous! Ventura me paraît être un homme tout en Dieu, qui ignore peut-être les finesses du monde, mais qui en pratique à coup sur la politesse.

— Eh bien, retournez-y; arrangez cela.

Le lendemain, le prince frappait de nouveau à la porte du père Ventura.

— Eh bien! mon révérend, je suis un mauvais diplomate, et ma maladresse d'hier m'a valu des reproches; j'aurais dû agir comme je vais le faire et avouer franchement ma mission. Vous saurez donc que M. le comte Rossi désire vous entretenir des rapports de la cour de France avec celle de Rome, et justifier à vos yeux la conduite de son cabinet français, de manière à ce qu'il n'existe dans votre esprit aucun doute sur ses bonnes intentions. Il voulait mettre sous vos yeux toute sa correspondance, et, comme elle est très volumineuse, il avait pensé que vous voudriez bien en prendre lecture chez lui. Mais il ne fait aucune objection à l'apporter au couvent. Je suis donc chargé de vous demander, dans le cas où il vous rendrait visite, si vous êtes disposé à le recevoir.

— Je n'ai pas pour habitude de fermer ma porte aux gens qui me visitent: si M. le comte Rossi croit avoir des communications à me faire, je les écouterai, j'y répondrai avec franchise; mais, je vous le répète, je persiste à croire que cette entrevue ne peut amener aucun résultat.

Le prince se retira, et, deux heures après, le comte Rossi, suivi d'un attaché, chargé de papiers comme un troisième clerc, entra dans la cellule du père Ventura. L'attaché, après avoir posé les liasses sur une chaise de paille, disparut, et la porte se referma.

Que se passa-t-il entre ces deux hommes, entre le représentant de la cour des Tuileries et le panegyriste d'O'Connell? C'est la partie la plus secrète et la plus curieuse naturellement de cette aventure, et celle qu'il était aussi le plus difficile de pénétrer. Nous avouons que le système diplomatique de M. Rossi ne nous a été ici d'aucun secours; mais le système de M. de Talleyrand aidant, voici ce dont nous croyons pouvoir être certain.

La conversation commença par des lieux communs; puis, lorsque l'ambassadeur crut avoir suffisamment préparé ce qu'il avait à dire:

— Vous croyez donc, mon révérend père, dit-il, que le gouvernement français est hostile à la politique du pape?

— Je crois ce que je vois, répondit le théatin.

— En ce cas, voyez et croyez! — A cela, le comte Rossi ouvrit une liasse de papiers et en tira plusieurs lettres du ministre des affaires étrangères, dont il donna lecture à son interlocuteur. Ces lettres, conçues dans les termes les plus flatteurs pour Pie IX, témoignaient de la profonde admiration que ses réformes inspiraient au gouvernement français, et du désir qu'avait celui-ci de seconder la cause de Rome dans toutes ses entreprises.

— Que dites-vous de ces lettres? demanda le comte lorsqu'il eut terminé.

— Je dis que c'est la langue du grand siècle! la forme de Bossuet! mais le fond n'y est pas.

— Qu'entendez-vous par là, mon révérend?

— Tenez, Monsieur le comte, je ne suis pas un profond diplomate comme vous; mais j'ai assez vécu pour savoir qu'il y a en diplomatie deux sortes de correspondances, celle qui est destinée à être montrée et celle qu'on ne montre pas. Ces lettres appartiennent à la première catégorie, et je n'y attache aucune importance. Ce qu'il me faut, ce sont des actes; je juge d'après les faits et non d'après les paroles. Aimer Pie IX, seconder Pie IX, c'est aimer et servir son œuvre. Pouvez-vous nier que votre ministère la combatte?

— Certainement oui, je le nie.

— Vous le niez? Vous niez que la diplomatie française ait fait tous ses efforts auprès du divan pour l'empêcher d'envoyer à Rome Chekib-Effendi?

— Eh oui! je le nie. Comment aurait-elle pu, à aucune époque, s'opposer à cette ambassade, quand vous l'avez vue solliciter l'honneur de présenter au pape l'envoyé musulman?

— Je vois qu'il faut à mon tour que je vous montre ma correspondance, reprit le religieux. Pardon si les lettres que je vais vous lire ne sont pas aussi bien écrites que celles de M. Guizot, elles ont au moins le mérite de la sincérité.

Le père Ventura donna alors lecture à M. Rossi d'une partie de la correspondance de l'abbé Demauri, laquelle renfermait des détails tellement secrets, tellement précis sur les démarches et les insinuations de M. de Bourqueney, que le diplomate fut forcé de baisser la tête, et ne répondit pas une parole. Ventura poursuivit:

— Vous me direz peut-être que mon correspondant à Constantinople s'est trompé? Cela n'est pas; mais peu importe! passons à des officiels. Votre gouvernement ne prend-il pas à tâche de nuire sans cesse aux intérêts de la religion? Qu'est-ce donc que cette loi sur le chapitre de Saint-Denis, et cette autre loi sur l'enseignement, qui ont été présentées aux chambres dans la dernière session et dans celle-ci?

Le comte Rossi crut que Ventura lui offrait le moyen de reprendre sa revanche, et redressant la tête: — Je vous arrête! lui dit-il. Vous touchez justement un point sur lequel je puis vous édifier entièrement. Je suis autorisé à vous dire, ajouta-t-il en baissant la voix, ce que j'ai déjà confié au reste à S. S. et au cardinal secrétaire d'Etat. En proposant ces deux lois, le gouvernement a cédé à des exigences de situation et de parti; mais il était bien convaincu d'avance que ces projets ne seraient présentés qu'à une chambre et n'auraient aucune suite.

A ce moment M. le comte Rossi a avoué lui-même, dans l'intimité, qu'il fut frappé de l'expression extraordinaire du visage du père Ventura, et qu'il ne put se défendre d'un certain frissonnement intérieur, quand le religieux lui dit: — Vous avouez que votre gouvernement trompe les chambres, l'opinion, le pays, et le tout pour me prouver qu'il ne trompe pas le pape! Ah! Monsieur le comte, s'il trompe les uns, il peut tromper l'autre; et il n'y a même aucune raison pour qu'il ne les trompe pas tous à la fois.

L'ambassadeur s'était levé et rassemblait ses papiers.

— Vous ne voulez donc pas consentir à parler à Pie IX de nos bonnes intentions? dit-il en se disposant à se retirer.

— Mais n'avez-vous pas les moyens d'en parler vous-même? Si vous ne pouvez persuader le saint-père, vous qui êtes bien convaincu de votre sincérité, comment voulez-vous qu'avec une foi aussi vacillante que la mienne, je puisse ébranler ses convictions? Que le gouvernement français agisse conformément à ses prétendus désirs, et il n'aura besoin d'aucun appui auprès de Pie IX.

ANNONCES.

PLANTES DES ALPES.

Les soins apportés à la récolte, aux choix des espèces et à la dessiccation de ces plantes ont procuré à son auteur un thé nouveau jouissant au plus haut degré des propriétés héctiques, atomachiques, vulnérantes et un excellent dépuratif du sang. C'est aussi un puissant auxiliaire pour provoquer et régulariser les époques mensuelles chez les femmes.

A. Paris, chez Duand, pharmacien, fournisseur de la maison du Roi, 5, rue Marché-St-Honoré.

Grande Salle et Théâtre Tivoli.

DIMANCHE, 30 JANVIER 1848.

GRAND BAL PARÉ ET MASQUÉ

Le Bal s'ouvrira à 10 heures du soir.

SALLE DE VENTE.

Luthersche Burgwal, T. 164, à La Haye.

Aujourd'hui Vendredi et demain Samedi 28 et 29 à cinq heures et demie, VENTE D'UNE TRÈS BELLE COLLECTION

de Livres illustrés et autres,

fournitures de bureau, canifs anglais et autres objets de nécessité, de fantaisie et de luxe, rasoirs fins, couteaux de table, couteaux pour Dames, etc., sortis récemment des meilleurs fabricants de France et d'Angleterre et qui doivent être VENDUS A TOUT PRIX.

Dans les livres il se trouve le *Thesaurus cornucopiae et horti Adonidis, eto Venetiis apud Aldum 1430. (Édition princeps)*. Plus, quelques autres livres appartenant à la librairie ancienne, et la collection des livres modernes et des plus intéressantes est des plus brillantes.

P. S. Le catalogue succinct se trouve gratis, au local susdit. Les numéros sont exposés à l'inspection du public jusqu'à 3 heures de relevées.

A. J. VAN TETROODE. ggr.

Cours des Fonds Publics.

Bourse d'Amsterdam du 26 Janvier.

	Int.	COURS 25 Janv.	OUVERT.	FERMÉ.
Dette active	2 1/2	54	53 1/2	53 1/2
Dito dito	3	65	65	65
Dito en liquidation	3	65	65	65
Dito dito	1	83 1/2	83 1/2	83 1/2
Dito des Indes	4	—	—	—
Pays-Bas	—	—	—	—
Syndicat	3 1/2	—	—	—
Dito	3 1/2	—	—	—
Société de Commerce	4	—	161	161
Act. du lac de Harlem	5	—	—	—
Chem. de fer du Rhin	4 1/2	—	87	—
Act. du chemin de fer Holland.	—	—	—	—
Oblig. Hope & C. 1798 & 1816	5	—	104	—
Dito dito 1823 & 1829	5	—	103	—
Inscript. au Grand-Livre	6	—	66	—
Russie	—	—	—	—
Certificats au dito	6	—	—	—
Dito inscriptions 1831 & 1833	5	—	—	—
Emprunt de 1840	4	—	85	—
Id. chez Stieglitz et Comp.	4	—	85	—
Passive	—	—	—	—
Ardoins	5	—	15	—
Espagne	—	—	—	—
Dito intérieur à 6 m.	3	25 1/2	24	24
Coupons Ardoins	—	—	11	—
Obligations Gell. & Comp.	5	—	98	—
Dito métalliques	5	—	97	—
Dito dito	2 1/2	—	—	—
France	—	—	—	—
Inscriptions au Grand-Livre	3	—	—	—
Pologne	—	—	—	—
Actions 1836	—	—	—	—
Emprunt à Londres 1839	—	—	—	—
Id. Id. 1843	—	—	—	—
Portugal	—	—	—	—
Obligations à Londres	3	—	—	—

Bourse de Paris du 25 Janvier.

	Int.	COURS 24 Janv.	COMPT.	EN CAPEL.
France	—	—	115 90	115 90
Cinq pour cent	—	—	73 75	73 70
Trois pour cent	—	—	—	74 75
Emprunt nouveau	—	—	—	—
Emprunt Ardoins 3 p.c.	—	—	—	—
Espagne	—	—	—	—
Anc. différée	—	—	—	—
Nouv. dito	—	—	—	—
Naples	—	—	—	—
Certificats Falconet	—	—	—	—
Pays-Bas	—	—	—	—
Dette active	—	—	—	—
Belgique	—	—	—	—
Dito	—	—	—	—
Banque belge	—	—	—	—

Bourse d'Anvers du 26 Janvier.

Métalliques, 5 % — Naples, 5 % — Ard., 5 % 15 1/2, 16 — Dette différée ancienne, — Passive 5 % — Lots de Basse — Cours après la Bourse (2 heures). Ardoins sans variat.

Bourse de Londres du 22 Janvier.

3 % Cons. 89 1/2 — 2 1/2 % Holl. 54 1/2 — 4 % id. 85 1/2 — Esp. 5 % 20 1/2, 21 — 3 % 30 1/2, 31 — Portug. 4 % 25 1/2, 26

Bourse de Vienne du 19 Janvier.

Métalliques, 5 % 102 1/2 — Lots de fl. 500, 155 — Lots de 250, 110 1/2 — Actions de la Banque 1570.

Chemin de Fer rhénan.

PÉRIODE D'HIVER. — Commencant le 5 octobre 1847.

D'AMSTERDAM A UTRECHT ET ARNHEM.			D'ARNHEM A UTRECHT ET AMSTERDAM.		
Départ d'Amst.	Départ d'Utrecht.	Arrivée à Arnhem.	Départ d'Arnhem.	Départ d'Utrecht.	Arrivée à Amst.
h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.
7 45	8 55	10 35	7 10	8 55	10 —
11 55	1 5	2 45	11 30	1 10	2 20
5 27	6 37	8 17	3 35	5 15	6 3

LA HAYE, chez Léopold Loebenberg, Souv. 75.

Dépôt général à Amsterdam chez M. SCHOONVELD et Fils, Bourssteeg; et à Rotterdam, chez S. VAN RETH SNOEK Hoofdstad.